



Syndicat UNSA Territoriaux Ville de Marseille

Déclaration sur dossier CST du 26 MARS 2025

Dossier 2 - Apprentissage : Bilan 2024 et accueil d'une nouvelle promotion d'apprentis au sein des services municipaux

L'UNSA note une nouvelle fois avec satisfaction que le dispositif d'accueil d'apprentis au sein de notre collectivité se pérennise. Celui-ci a accueilli en 2024 7 personnes en situation de handicap via la convention pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, soit 3 personnes de plus qu'en 2023. Il est important de le noter.

Toutefois, seulement 28 % d'entre eux sont déjà recrutés sur des emplois permanents au sein de notre collectivité. La chute vertigineuse continue donc et nous sommes interrogatifs sur les raisons de celle-ci quand on sait qu'il y a quelques années plus de 85 % des apprentis intégrés la collectivité.

Le constat et les questions sont les mêmes d'une année sur l'autre par rapport à cette chute :

- beaucoup continuent t-ils leurs études ?
- le profil des apprentis est-il en réel adéquation avec les besoins de la collectivité ?
- l'incitation à postuler sur un emploi au sein de la collectivité est-elle effectuée correctement auprès des apprentis ?

Sur ces points notre organisation syndicale souhaiterait qu'un modus operandi soit mis en œuvre notamment par rapport aux arbitrages des DGA et de la DRH sur le choix des métiers et la pertinence de ceux-ci.

En effet, certaines demandes faites par les DAF et les Mairies de Secteurs n'ont pas reçu d'avis positif et les raisons des refus ne leurs ont pas été expliquées. Pourquoi ?

L'UNSa reste par ailleurs attentive pour que l'accueil de ces apprentis ne s'effectue pas pour palier un manque de personnel sur des postes qui pourraient être occupés par des agents territoriaux.

Merci de vos réponses sur ces interrogations.